



Taux de cotisations

CCN des Espaces de loisirs, d'attractions et culturels (Brochure N°3275 – IDCC 1790)

Date d'effet au 1^{er} janvier 2026

Les taux de cotisations sont exprimés en % du PMSS

1/ Régime conventionnel de base

Obligatoire

Les cotisations sont réparties à hauteur de 50 % pour l'employeur et 50 % pour le salarié.

	Régime général	Régime Alsace Moselle
Famille*	1,36 % du PMSS soit 54,47 €/mois	0,86 % du PMSS soit 34,44 €/mois

Tarifs TTC en euros incluant la taxe TSA.

PMSS 2026 : 4 005 €.

* Famille : salarié, conjoint/ partenaire lié par un PACS/concubin dès lors qu'il ne perçoit pas de revenu professionnel ou de revenu de remplacement, les enfants à charge tels que définis dans les conditions particulières

Facultatif

La cotisation est financée à 100 % par le bénéficiaire.

	Régime général	Régime Alsace Moselle
Conjoint	1,30 % du PMSS soit 52,06 €/mois	0,82 % du PMSS soit 32,84 €/mois

Tarifs TTC en euros incluant la taxe TSA.

2/ Offres surcomplémentaires (Régime général et Alsace-Moselle)

Les taux de cotisation des offres surcomplémentaires viennent s'ajouter au taux de cotisation du régime conventionnel de base.

Adhésion collective obligatoire

	Option 1	Option 2
Famille	+ 0,54 % du PMSS soit 21,63 €/mois	+ 0,98 % du PMSS soit 39,25 €/mois

Tarifs TTC en euros incluant la taxe TSA.

PMSS 2026 : 4 005 €.

Adhésion facultative individuelle

	Option 1	Option 2
Famille	+ 0,56 % du PMSS soit 22,43 €/mois	+ 1,02 % du PMSS soit 40,85 €/mois
Conjoint	+ 0,57 % du PMSS soit 22,83 €/mois	+ 1,02 % du PMSS soit 40,85 €/mois

Tarifs TTC en euros incluant la taxe TSA.

3/ Dispositifs « Loi Évin » facultatifs

L'article 4 de la loi du 31 décembre 1989, dite « loi Évin » permet aux anciens salariés de bénéficier du maintien du régime complémentaire de remboursement de frais de santé dont ils bénéficiaient en tant qu'actifs dans le cadre d'un contrat collectif mis en place à titre obligatoire par leur employeur.

Régime de base

	Régime général	Régime Alsace Moselle
1^{re} année		
Adulte	1,66 % du PMSS soit 66,48 €/mois	1,04 % du PMSS soit 41,65 €/mois
Enfant*	0,66 % du PMSS soit 26,43 €/mois	0,41 % du PMSS soit 16,42 €/mois
2^e année		
Adulte	2,07 % du PMSS soit 82,90 €/mois	1,30 % du PMSS soit 52,06 €/mois
Enfant*	0,66 % du PMSS soit 26,43 €/mois	0,41 % du PMSS soit 16,42 €/mois
3^e année et +		
Adulte	2,49 % du PMSS soit 99,72 €/mois	1,56 % du PMSS soit 62,48 €/mois
Enfant*	0,66 % du PMSS soit 26,43 €/mois	0,41 % du PMSS soit 16,42 €/mois

Tarifs TTC en euros incluant la taxe TSA.

* Gratuité à compter du 3^e enfant à charge.

PMSS 2026 : 4 005 €.

Offres surcomplémentaires

Les cotisations étant exprimées en pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice en cours, celles-ci augmenteront chaque année en fonction de l'évolution de ce plafond.

Régime de base

	Option 1	Option 2
1^{re} année		
Ancien salarié	0,57 % du PMSS soit 22,83 €/mois	1,02 % du PMSS soit 40,85 €/mois
Adulte	0,71 % du PMSS soit 28,44 €/mois	1,28 % du PMSS soit 51,26 €/mois
Enfant*	0,18 % du PMSS soit 7,21 €/mois	0,33 % du PMSS soit 13,22 €/mois
2^e année		
Ancien salarié	0,71 % du PMSS soit 28,44 €/mois	1,28 % du PMSS soit 51,26 €/mois
Adulte	0,89 % du PMSS soit 35,64 €/mois	1,59 % du PMSS soit 63,68 €/mois
Enfant*	0,18 % du PMSS soit 7,21 €/mois	0,33 % du PMSS soit 13,22 €/mois
3^e année et +		
Ancien salarié	0,86 % du PMSS soit 34,44 €/mois	1,53 % du PMSS soit 61,28 €/mois
Adulte	1,07 % du PMSS soit 42,85 €/mois	1,91 % du PMSS soit 74,97 €/mois
Enfant*	0,18 % du PMSS soit 7,21 €/mois	0,33 % du PMSS soit 13,22 €/mois

Tarifs TTC en euros incluant la taxe TSA.

* Gratuité à compter du 3^e enfant à charge.